

Nouveau cadeau fiscal : la baisse de l'IS

Le père Noël est une ordure !

I • L'impôt sur les sociétés, quésaco ?

L'impôt sur les sociétés est une taxe prélevée sur le résultat annuel des entreprises. Il s'applique aux entreprises à partir d'un certain seuil de bénéfices. Son taux varie en fonction du type d'entreprise et de son niveau de résultat. L'impôt sur les sociétés fonctionne ainsi avec un système de tranches.



1 • Qui est soumis à l'IS ?

L'impôt sur les sociétés concerne les entreprises exploitant en France, c'est-à-dire qui réalisent leur activité commerciale habituelle sur le territoire. Les bénéfices réalisés à l'étranger ne sont donc pas soumis à l'IS. Il existe deux types d'imposition à l'IS, l'imposition obligatoire et l'imposition optionnelle. La distinction entre ces 2 modes d'imposition est liée à la forme de l'entreprise.

a • L'imposition à titre obligatoire

L'impôt sur les sociétés est obligatoire dans 2 types de cas :

- ▶ Les sociétés de capitaux et sociétés à exercice libéral sous certaines conditions : sociétés anonymes (SA), sociétés à responsabilité limitée (SARL), sociétés en commandite par actions (SCA), sociétés par actions simplifiées (SAS) et sociétés d'exercice libéral.
- ▶ Certaines personnes morales en fonction de la nature de leurs activités : sociétés civiles ayant une activité industrielle ou commerciale, associations réalisant des opérations lucratives, etc.

b • L'imposition à titre optionnel

L'imposition à l'IS est facultative pour les cas suivants, mais le choix, une fois fait, est définitif :

- ▶ Entrepreneurs en entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL).
- ▶ Entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL).
- ▶ Sociétés en nom collectif (SNC).
- ▶ Les sociétés en participation.
- ▶ Les sociétés civiles spécialisées dans des activités industrielles ou commerciales.
- ▶ Les sociétés créées de fait.

2 • Quel taux avant la réforme ?

Pour les petites et moyennes entreprises (PME) dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7,63 millions d'euros, un taux d'imposition réduit à 15% est appliqué sur les 38 120 premiers euros de bénéfices.

Par ailleurs, un taux d'imposition s'applique à 28 % des bénéfices pour l'ensemble des PME, jusqu'à 75 000 euros de bénéfices.

Pour les autres entreprises, l'impôt sur les sociétés est calculé à partir d'un taux de 28 % pour les 75 000 premiers euros de bénéfices, et 33,33 % au-delà.

II • Que représente l'IS dans le budget de l'État ?

L'impôt sur les sociétés a atteint 33 milliards d'euros en 2016, soit 11,5 % des recettes fiscales nettes de l'État.

Pour comparaison :

- ▶ La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a rapporté 145 milliards d'euros en 2016, soit 50,3 % des recettes fiscales nettes de l'État.
- ▶ L'impôt sur le revenu a représenté 72 milliards d'euros en 2016, soit 25 % des recettes fiscales nettes de l'État.
- ▶ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : 5,6 %
- ▶ Les autres ressources fiscales, dont l'ISF et les droits d'enregistrement, ont représenté 7,6 % des recettes fiscales nettes de l'État.

III • La réforme Macron de l'IS :

Le taux de base était de 33,33% avec des règles particulières, le cas échéant, en fonction du chiffre d'affaires. Il avait été décidé en 2016 de réduire ce taux à 28% pour toutes les sociétés d'ici 2020.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2018 va plus loin dans ce mouvement en fixant le taux cible à 25% en 2022.

Le gouvernement argumente sa réforme par sa volonté de réduire l'écart entre la taxation des bénéficiaires en France et dans le reste de l'Union européenne, la moyenne pondérée européenne, France exclue, s'établissant à 25,6%.

Calcul de l'IS : taux en baisse jusqu'à 25 % pour 2022 avec passage à un taux unique en 2020.

2017	2018	2019	2020	2021	2022
28% pour les 75 000 premiers euros de bénéficiaires, 33,33% au-delà	28% pour les 500 000 premiers euros de bénéficiaires, 33,33% au-delà	28% pour les 500 000 premiers euros de bénéficiaires, 31% au-delà	28%	26,5%	25%

Le taux réduit de 15 % sera maintenu pour les entreprises qui en bénéficient actuellement.

IV • Qu'en pense la CGT ?

1 • Sur l'IS avant la réforme :

a • Globalement

Les grandes entreprises sont les moins imposées. En effet, **le système fiscal français favorise les grands groupes** qui ont une forte tendance à la financiarisation de l'économie au détriment des PME (qui ont un impact plus favorable en matière d'emploi et de salaires). L'instauration d'une flat tax ne fera qu'amplifier le phénomène.

La moitié des salariés en France travaillent dans une PME, jusqu'à 60 % dans le secteur de la construction.

b • Niches fiscales des entreprises

Le dernier rapport du Conseil des prélèvements obligatoires sur les entreprises et les niches fiscales et sociales date de 2010. Le rapport recensait 293 niches fiscales bénéficiant aux entreprises représentant 35 milliards d'euros. Sans compter sur les mesures déclassées (retirées au fil du temps de la liste des niches fiscales) qui s'élevaient à 71 milliards d'euros.

Depuis, certaines niches ont été écornées, mais dans le même temps les gouvernements successifs ont immédiatement mis en place de nouvelles niches fiscales pour les entreprises, comme le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui a coûté 13 milliards en 2016 et devrait coûter 16 milliards d'euros en 2017. Or, cette dépense fiscale a fait la preuve de son inefficacité, car mis en place pour créer des emplois, non seulement le crédit n'a pas eu d'effet mesurable sur l'économie, mais de grandes entreprises s'en sont servies pour financer des plans de licenciements.

Le coût total des niches fiscales qui s'élevaient à 72 milliards en 2010, devrait atteindre 90 milliards en 2017, cette hausse étant essentiellement due à la mise en place du CICE selon la Cour des comptes.

c • Entreprises et financement des collectivités locales

Les entreprises bénéficient pleinement des infrastructures des collectivités et de l'environnement social et économique des territoires. Il n'est donc pas normal de les exonérer des responsabilités liées à leur implantation géographique.

Or, ces dernières années, les cadeaux aux entreprises se sont multipliés : multiples exonérations censées permettre des créations d'emplois dans tel ou tel territoire (Zone Franche Urbaine, Quartiers Prioritaires, Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation Rurale, Bassins d'Emplois à Redynamiser...), qui n'ont jamais démontré leur efficacité, mais poussent au moins-disant fiscal et social.

Plutôt que d'utiliser cet argent public pour répondre aux besoins sociaux (qui peuvent effectivement être différents d'un territoire à l'autre), **des milliards sont engloutis dans des dispositifs qui multiplient les effets d'aubaines.**

d • Les sociétés et l'évasion fiscale

En France, l'évasion fiscale est estimée à 50 milliards d'euros par an, 1000 milliards d'euros au niveau européen. Les multinationales transfèrent leurs bénéfices dans les pays où l'imposition est la plus faible et leurs déficits dans les pays où l'imposition est la plus forte.

Les multinationales ont tout intérêt à soumettre les États à un chantage permanent contre les services et les droits sociaux. Mieux, **les transnationales arrivent à utiliser les accords fiscaux entre États (conventions fiscales) prévus pour éviter les doubles impositions, à seule fin de n'être imposées nulle part !** L'OCDE appelle ce phénomène, la double non-imposition, l'OCDE a recensé 400 schémas utilisant les failles des 3000 conventions fiscales bi-latérales.

L'argument d'un taux d'imposition trop important par rapport aux autres pays de l'UE, qui expliquerait en partie l'évasion fiscale, est bidon. La réalité de la part de l'IS dans le PIB est la conjugaison d'un taux et d'une assiette :

Extrait d'un article de Jean-Christophe Le Duigou, du Jeudi 1 Septembre 2016, dans l'Humanité Dimanche :

Certes la compétition à la baisse du taux de l'IS entre pays européens bat son plein. En 15 ans, le taux moyen de l'impôt sur les bénéfices des sociétés a diminué d'un quart en Europe. Le mouvement avait été entamé par l'Allemagne au début des années 2000. Mais il s'est interrompu outre-Rhin avec la crise de 2008. Le Royaume-Uni a pour sa part utilisé massivement ce levier de baisse de l'imposition pour attirer des investisseurs et serait tenté d'aller plus loin à la suite du Brexit. L'Espagne s'est à son tour lancée dans la compétition, programmant le passage à un taux de 25 %, en baisse de 5 points. Le Luxembourg annonce quant à lui un taux à 18 % pour 2018. L'Irlande, enfin, bat tous les records avec un taux d'IS de 12,5 %, au point d'être considérée comme un paradis fiscal.

Mais ces taux affichés cachent la réalité. Chacun sait que dans l'imposition, ce qui compte finalement, est le résultat d'un taux appliqué à une assiette. Le taux de l'IS peut ainsi être élevé mais s'appliquer à un bénéfice fiscalement imposable réduit grâce à différents dispositifs : régime favorable d'amortissements, large gamme de provisions, régime extensif de charges déductibles... La France a choisi ce modèle et applique un taux plutôt élevé à une assiette étroite. Le rendement de l'IS y est beaucoup plus faible qu'ailleurs, dans les pays développés : 2,5 % du PIB en France contre une moyenne de 2,9 %, selon l'OCDE.

Le problème des entreprises françaises n'est pas le montant de leurs bénéfices mais le fait qu'elles préfèrent distribuer des dividendes plutôt que d'investir. Au deuxième trimestre de cette année, elles ont distribué à leurs actionnaires 35 milliards d'euros, un montant supérieur de 10 % à celui de l'année passée, performance que seuls les Pays-Bas et la Corée du Sud ont surpassée. Une étude rendue publique par l'AGEFI souligne qu'en quinze ans le volume des investissements relativement aux profits distribués a été divisé par deux. La cupidité des actionnaires l'emporte sur le devenir des firmes !

Dans ces conditions, baisser l'IS est une erreur. C'est céder à la logique actionnariale. Il vaut mieux que l'argent demeure dans les caisses publiques plutôt que de gonfler la rémunération des financiers.

2 • Sur la réforme Macron de l'IS

La réforme de l'IS fait basculer d'un système de tranche à une nouvelle « flat tax » (taux unique) encore **plus favorable que l'IS actuel pour les entreprises les plus grosses.**

En matière de recettes fiscales, **le différentiel entre les recettes IS 2017 et la projection dans le cadre du PLF 2018 affiche un manque à gagner pour l'État, à ce titre, de presque 8 milliards.** Notons d'ailleurs que le PLF 2018 n'est, en matière de recettes, qu'une projection faite par le gouvernement, puis soumise au vote du parlement.

Le gouvernement Macron affirme que ce cadeau aux plus grosses entreprises se traduira en embauches et en augmentation du pouvoir d'achat des salariés. Mais c'est oublier un peu vite la nature même du capitalisme qui considère à tort le travail et sa rémunération comme une charge. C'est oublier les cadeaux gouvernementaux faits pour encourager les placements financiers plutôt que l'économie socialement utile :

- ▶ Instauration en 2018 d'un PFU (prélèvement forfaitaire unique taxant les revenus du capital) qui va faire passer d'un système d'imposition progressif (car intégré à l'IR) à un système proportionnel (taux unique) favorisant les plus riches,
- ▶ Réforme de l'ISF exonérant notamment les placements financiers,
- ▶ Suppression de la dernière tranche de la taxe sur les salaires initialement due entre autre par les banques,
- ▶ Augmentation de la CSG et attaques contre la sécurité sociale, préparation de la remise en cause des droits des sans-emplois, continuation de la mise à mal de notre système de santé et hospitalier, et ce sera dès 2018 le tour des retraites,
- ▶ Courant octobre 2017 ont été présentés les textes budgétaires visant à alléger la taxe française sur les transactions financières. Quant à la taxe européenne, au lendemain de son élection, Emmanuel Macron avait insisté pour repousser un accord pourtant proche, etc...

Prise dans sa globalité, le sens politique des réformes Macron est clair : encourager la finance, la concurrence entre secteur public et privé en asséchant budgétairement le public et en multipliant les cadeaux aux entreprises privées, encourager les entreprises les plus puissantes au sein même du marché, la population la plus riche par rapport aux salariés qui peinent à boucler leurs fins de mois... tout cela au détriment de la solidarité, des services publics, de la protection et des droits des salariés, au détriment de la redistribution des richesses à travers la fiscalité et les politiques publiques.

3 • **Les revendications CGT (source Fédération des Finances)**

- a • La modulation du taux de l'IS** en fonction du comportement des entreprises en matière de salaire, d'emploi, d'investissement productif ou de préservation de l'environnement.
- b • La fin des niches fiscales** inutiles économiquement et socialement.
- c • La transformation de l'impôt économique local en impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.**
Ce nouvel impôt devra être établi selon des règles communes, à minima au niveau national, pour briser la mise en concurrence des territoires. Cette réforme doit également concourir à rapprocher les lieux de production des lieux de consommation. Cet impôt serait composé de deux branches :
 - ▶ la première basée sur la valeur locative foncière, la valeur locative des biens et équipements mobiliers, la valeur ajoutée redéfinie et prenant en compte la politique de l'entreprise en terme d'emploi, de salaire, de formation, d'investissement et d'environnement ;
 - ▶ la seconde taxerait les actifs financiers des entreprises.

Dans l'immédiat, le gouvernement doit **revenir sur la baisse sans précédent des dotations aux collectivités** alors que les besoins sociaux explosent, plutôt que de continuer à verser des dizaines de milliards aux entreprises en pure perte.

- d • Il faut d'urgence lutter vraiment contre les paradis fiscaux** sous toutes leurs formes, en taxant les flux financiers à destination ou en provenance de ces territoires, en obligeant les utilisateurs des paradis fiscaux à rendre des comptes, notamment en rendant publique leurs données bancaires et en les obligeant à publier des informations pays par pays.
- e • Les conventions fiscales « modèle OCDE » doivent être abandonnées au profit de conventions modèle « ONU ».** En effet, en plus de permettre l'évasion fiscale, les conventions OCDE organisent la taxation de valeur dans les pays d'origine des capitaux et des centres de décisions, rien d'étonnant quand on sait que sur les 34 pays membres de l'OCDE, un seul (le Chili) est issu de l'Amérique du Sud, et aucun du continent africain.
- f • Imposer une harmonisation fiscale, par le haut, en Europe** limiterait considérablement les possibilités d'évasion des profits des transnationales.

C'est ce que revendique la CGT, plutôt que d'engager une réforme de l'IS favorisant encore plus les grands groupes et la financiarisation.